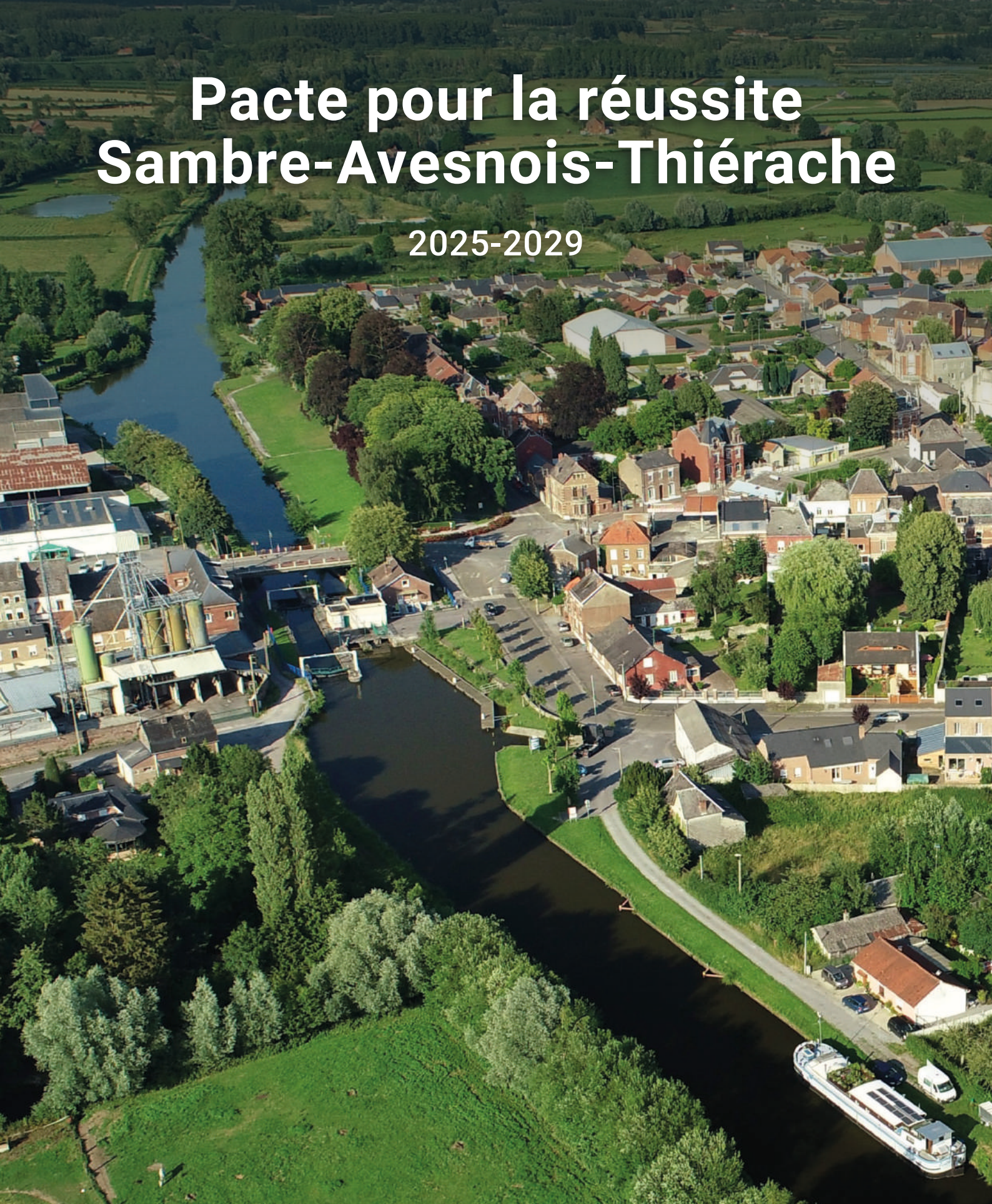


Pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache

2025-2029



Préambule et objet du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) a été signé à Sars-Poteries, en présence du président de la République, le 7 novembre 2018, entre l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que les intercommunalités et certaines communes du territoire.

Ce Pacte SAT 1 visait à offrir un cadre stratégique partagé pour dynamiser et développer le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec trois orientations principales : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

Ce partenariat a permis la mise en œuvre de projets structurants et fédérateurs conduisant à son renouvellement sur la période 2021-2024 au travers d'un Pacte SAT 2 signé le 19 novembre 2021 à Guise. Celui-ci s'est achevé le 31 décembre 2024. Cependant, bien que des progrès aient été réalisés, des difficultés ont persisté. Par ailleurs, certaines dynamiques engagées nécessitent d'être soutenues dans la durée pour produire tous leurs effets.

En 2024, les élus du territoire se sont donc mobilisés pour une poursuite de la démarche, participant à près de 30 groupes de travail de juin à octobre, pour définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation. Le président de la République a reconnu ces efforts et la volonté commune de lancer un Pacte SAT 3 lors de sa visite des 29 et 30 janvier 2025.

Les partenaires signataires souhaitent que le Pacte SAT 3 mette l'accent sur l'humain, en répondant aux attentes et besoins des habitants, tout en favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.

Un esprit de simplification des procédures présidera à la mise en œuvre du Pacte SAT afin de fluidifier et d'accélérer sa réalisation, en optimisant les possibilités réglementaires et administratives.

Les partenaires du Pacte et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent à une mobilisation collective en vue d'atteindre les objectifs partagés.

Ils souhaitent également la poursuite et le renforcement de leur collaboration pour la mise en œuvre des ambitions et des actions exprimées au présent contrat.

Sommaire

Article 1 – Ambitions stratégiques partagées 7

Article 2 – Éléments de contexte 8

Article 3 – Axes et enjeux de politiques publiques du Pacte SAT 3 ... 10

I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 10

Axe 1 : Le développement économique et agricole 10

ENJEU 1 – Permettre l'implantation de nouvelles entreprises 10

ENJEU 2 – Reconquérir les friches 10

ENJEU 3 – Connaître et former 11

ENJEU 4 – Rendre visible et lisible l'attractivité du territoire 11

ENJEU 5 – Disposer d'une capacité d'innovation et d'expérimentation 11

ENJEU 6 – Soutenir l'économie circulaire 11

ENJEU 7 – Maintenir l'élevage, les activités agricoles, renouveler les générations 12

ENJEU 8 – Valoriser les productions agricoles, les programmes alimentaires territoriaux,
les circuits courts et les signes d'identification de la qualité et de l'origine 12

ENJEU 9 – Maintenir et favoriser le bocage 13

Axe 2 : Les mobilités 14

ENJEU 1 – Poursuivre l'ambition des Pactes 1 et 2 via le volet mobilités du CPER 2021-2027 14

ENJEU 2 – Développer les mobilités du quotidien 16

ENJEU 3 – Développer les mobilités actives 18

Axe 3 : La culture, le patrimoine et le tourisme 18

ENJEU 1 – Renforcer la connaissance et l'ingénierie auprès des acteurs culturels 18

ENJEU 2 – Poursuivre la rénovation du patrimoine 19

ENJEU 3 – Développer l'attractivité du territoire et l'accessibilité à la culture et au patrimoine 20

II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS 22

Axe 1 : Le retour à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle 22

ENJEU 1 – Engager et mobiliser les entreprises pour la réussite des projets 22

ENJEU 2 – Sécuriser les trajectoires des publics au travers d'un « contrat de parcours »
et prévenir le décrochage 23

ENJEU 3 – S'engager dans une coordination permanente des acteurs du réseau pour
l'insertion, la formation et l'emploi 24

Axe 2 : L'éducation 24

ENJEU 1 – Inscrire l'Éducation nationale dans une dynamique prospective d'aménage-
ment du territoire 24

ENJEU 2 – Développer l'accès aux formations de l'enseignement supérieur 25

ENJEU 3 – Favoriser les parcours d'excellence en voie générale et en voie professionnelle 25

ENJEU 4 – Affirmer l'excellence par l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde
et l'usage du numérique 27

ENJEU 5 – Renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap 27

Axe 3 : La santé 28

| | |
|--|-----------|
| ENJEU 1 – Renforcer l’attractivité médicale et l’accès aux soins | 28 |
| ENJEU 2 – Pérenniser et diversifier les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif local | 29 |
| ENJEU 3 – Mettre en place des solutions innovantes pour la transformation de l’offre médico-sociale | 30 |
| ENJEU 4 – Poursuivre la modernisation et la rénovation des hôpitaux | 31 |
| Axe 4 : Le logement | 32 |
| ENJEU 1 – Accentuer le recours aux dispositifs de droit commun | 32 |
| ENJEU 2 – Poursuivre et amplifier la lutte contre l’habitat indigne et la réhabilitation de l’habitat privé dégradé sur l’ensemble du territoire, urbain et rural | 32 |
| ENJEU 3 – Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT | 33 |
| III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN | 34 |
| Axe 1 : Les violences conjugales et intrafamiliales | 34 |
| ENJEU 1 – Renforcer la prévention auprès des jeunes notamment et former les professionnels ... | 34 |
| ENJEU 2 – Renforcer la prise en charge des victimes (adultes et enfants) | 34 |
| ENJEU 3 – Conforter la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans une optique de lutte contre la récidive | 36 |
| ENJEU 4 – Harmoniser les pratiques de gouvernance et de partenariat au sein de la SAT sur le sujet des violences conjugales | 36 |
| Axe 2 : Le respect des valeurs de la République | 36 |
| Axe 3 : La sécurité du quotidien | 37 |
| Article 4 – Axes et enjeux transversaux du Pacte SAT 3..... | 39 |
| Axe 1 : Ingénierie | 39 |
| ENJEU 1 – Renforcer l’action publique | 39 |
| ENJEU 2 – Accompagner les porteurs de projets | 39 |
| ENJEU 3 – Favoriser l’échange entre les acteurs du territoire | 39 |
| ENJEU 4 – Diffuser les bonnes pratiques et informer sur les compétences mobilisables | 40 |
| ENJEU 5 – Favoriser l’ingénierie financière des projets | 40 |
| ENJEU 6 – Accompagner les EPCI pour amplifier le programme Territoire d’industrie | 40 |
| Axe 2 : Transfrontalier | 41 |
| ENJEU 1 – Prendre appui sur les pratiques et documents cadre | 41 |
| ENJEU 2 – Coordonner l’action transfrontalière en mutualisant les efforts | 41 |
| Axe 3 : Communication / Capitalisation | 41 |
| ENJEU 1 – Savoir et connaître : état des lieux | 41 |
| ENJEU 2 – Mettre en récit le territoire | 41 |
| ENJEU 3 – Communiquer sur les réalisations du Pacte SAT 3 | 42 |
| Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation | 42 |
| Acte d’engagement | 44 |
| Article 6 – Durée du Pacte | 46 |

Article 1 – Ambitions stratégiques partagées

Le Pacte SAT 3 s'inscrit dans les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France qui vise à renforcer à la fois la solidarité envers le territoire et à développer son attractivité et son rayonnement. Les réflexions ont également intégré les enjeux d'un développement plus vertueux, prenant en compte les transitions et adaptations sociétales.

Le Pacte SAT 3 s'inscrit aussi dans le cadre de la démarche de planification écologique, lancée en 2024 via la Conférence des parties (COP) des Hauts-de-France. La COP vise à aligner les efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national en se donnant un cadre commun de pilotage.



Dans le cadre de la COP 2024, le territoire a proposé des projets pour répondre à son échelle aux enjeux de la planification écologique. Ce potentiel de projets a été analysé par les services de l'État au regard de sa pertinence vis-à-vis des objectifs affichés et de sa maturité pour une mise en œuvre rapide. Plusieurs des projets concourent aux objectifs exposés dans le présent Pacte SAT 3. Dans la suite du présent document, ces projets contribuant à la transition écologique sont identifiés au moyen du logo « France nation verte » ci-contre.

Les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Nord et de l'Aisne, le Pacte SAT 3 sont étroitement liés par leurs objectifs communs de développement territorial et de réduction des inégalités d'accès aux services.

Pour permettre la mise en œuvre des ambitions portées par ce nouveau contrat, les co-financeurs s'engagent à mobiliser les crédits de droit commun de façon prioritaire sur le territoire de la SAT, et l'État mobilisera 45 millions d'euros de crédits exceptionnels sur les 5 ans de la durée du contrat, pour financer les projets qui rentreront dans le cadre des enjeux et objectifs prioritaires recensés ci-dessous. Le Département du Nord mobilisera exceptionnellement 3 millions d'euros sur la durée du Pacte SAT 3 afin d'accompagner les projets des communes et intercommunalités.

Article 2 – Éléments de contexte

Rappel du cadre partenarial

- Le Pacte SAT est le fruit d'un partenariat de territoires inédit entre l'État et les collectivités territoriales. Outil de réparation mais aussi de développement pour l'avenir du territoire, il mobilise l'ensemble des forces vives pour répondre aux besoins et aspirations des populations locales, transformant concrètement leur quotidien.
- Il fédère deux départements, le Nord et l'Aisne, en s'affranchissant des organisations administratives traditionnelles, et couvre les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins, comportant au total 8 intercommunalités et 310 communes.

Éléments de diagnostic du territoire

En 2021, la Sambre-Avesnois-Thiérache comptait environ 295 347 habitants, avec une densité de 97 habitants par km², soit deux fois moins que la moyenne régionale. La population est en déclin depuis plus de 50 ans, avec une perte significative entre 2013 et 2021.

La SAT est caractérisée par des paysages variés, incluant bocages, forêts et prairies, qui la distinguent des territoires voisins. Cependant, elle est également fragile et nécessite une gestion durable des ressources naturelles. Des efforts sont en cours pour promouvoir une agriculture raisonnée, la requalification des friches industrielles et un développement touristique respectueux de l'environnement.

Le territoire est relativement isolé des principaux axes de communication, mais il s'organise autour de petites et moyennes villes qui offrent des services de proximité satisfaisants. Des initiatives comme la mise à deux fois deux voies de la route nationale 2 (RN2) visent à améliorer la connectivité et désenclaver le territoire.

Le vieillissement de la population est un défi majeur, avec une proportion croissante de personnes âgées et une diminution du nombre d'actifs.

L'agriculture et l'industrie restent des piliers de l'économie locale, mais nécessitent une modernisation pour rester compétitifs.

Si les Pactes SAT 1 et 2 prennent racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements, force est de constater que de nombreuses dynamiques se sont enclenchées ces six dernières années, dynamiques que le Pacte SAT 3 a vocation à renforcer pour sortir le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache d'un certain nombre de difficultés.

Ainsi, le territoire a bénéficié d'une baisse remarquable de son taux de chômage qui est passé entre 2018 et 2024, de 16,5 % à 12,5 %, soit une diminution significative de 4 points. Dans le même temps, plus de 15 000 emplois industriels ont été créés. Néanmoins, le taux de pauvreté reste trop important (au-dessus des 20 %), et bien au-delà de la moyenne nationale, notamment en ce qui concerne les pôles urbains et les jeunes de moins de 30 ans, preuve de la nécessité de poursuivre les efforts pour permettre d'endiguer ce fléau, que la seule baisse du chômage n'a pas suffi à canaliser.

Dans le même temps, l'amélioration de l'accès aux services publics a constitué un enjeu très prégnant sur ce territoire, répondant aux besoins d'une population fragilisée en matière de mobilité et de pauvreté. 14 espaces France Services ont vu le jour, depuis 2020, permettant ainsi un accompagnement pour les principales démarches administratives des habitants du territoire, à moins de 20 minutes de leur lieu de vie. L'offre de services et la fréquentation des espaces France Services n'ont cessé de progresser et l'enjeu d'accès aux politiques publiques pour des publics fragilisés en milieu rural est crucial, à l'heure du creusement de certains écarts liés à la fracture numérique.



Camion bleu France services de l'Avesnois - © P. Houzé

Sur le volet santé, la SAT se caractérise par des indicateurs encore trop dégradés. L'espérance de vie à la naissance est inférieure de 3,7 ans à la moyenne nationale pour les hommes et de 2,8 ans pour les femmes. Cela révèle que les comportements à risque pour la santé (tabac, alcool, nutrition, sédentarité) sont ancrés. Ils expliquent une prévalence très élevée de certaines pathologies (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité). La situation est également spécifique sur le plan du handicap puisque les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont 60 % plus nombreux que la moyenne nationale. Si la densité des professionnels de la santé reste plus faible qu'en région et qu'au niveau national, l'un des objectifs principaux du nouveau contrat est bien de déployer des actions permettant l'installation et le maintien de médecins sur le territoire.

Sur les contrats antérieurs, un effort sans précédent a été réalisé pour soutenir l'offre de soin hospitalier, avec notamment l'ouverture du centre hospitalier de Maubeuge et de nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires, notamment à Maubeuge, Jeumont, Vervins ou Hirson pour ne prendre que quelques exemples.

Sur le volet éducatif, le territoire a pu bénéficier d'un dédoublement précoce des classes permettant d'avoir un nombre d'élèves par classe moins important que sur d'autres territoires : entre 2017 et 2024, on est passé de 22/23 élèves par classe à 17 ou 18 en fonction de l'arrondissement.

L'ensemble de ces éléments justifie la mobilisation renforcée de tous les acteurs.



Maison de santé de La Capelle © Commune de La Capelle

Article 3 – Axes et enjeux de politiques publiques du Pacte SAT 3

I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Axe 1 : Le développement économique et agricole

Le développement économique

ENJEU 1 – Permettre l'implantation de nouvelles entreprises

Il s'agit, dans un double objectif de réindustrialisation du territoire et de créations d'emplois, de créer des conditions optimales permettant à des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de le faire rapidement sur des terrains aménagés par anticipation, en s'appuyant notamment sur le dispositif des «sites clés en main France 2030», à l'instar de la zone d'activités de la Salmagne, et les grands projets d'infrastructures (RN2).

Outre le volet foncier des projets d'implantation, le service Accueil Mobilité, initié par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Hauts-de-France, en collaboration avec les acteurs locaux du développement économique, proposera également un service clé en main pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises sur le volet humain. Il proposera un accompagnement sur mesure à l'entreprise pour lever les freins liés à une mobilité professionnelle de leurs salariés : faire découvrir les richesses du territoire, faciliter la mobilité professionnelle des salariés, l'appropriation du territoire par les nouveaux collaborateurs, la recherche d'emploi pour le conjoint, la recherche d'un nouveau logement, l'inscription des enfants à l'école,...

ENJEU 2 – Reconquérir les friches



La disponibilité du foncier est un enjeu de premier plan pour le territoire, afin de permettre sa réindustrialisation et l'installation de nouvelles entreprises.

Il est donc indispensable de poursuivre, voire d'amplifier la reconquête des friches, encore nombreuses sur le territoire, et de mobiliser de façon renforcée l'Établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France et son ingénierie. En Sambre-Avesnois, NordSEM pourra également apporter son expertise en ingénierie en accompagnant les collectivités dans leurs projets complexes, notamment de reconquête des friches. L'Agence de développement et d'urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache pourrait continuer son extension en Thiérache, sur sollicitation des communes et intercommunalités.

ENJEU 3 – Connaître et former

Il s'agit essentiellement de pouvoir anticiper les besoins des entreprises, à court et moyen terme.

Dans le champ des compétences de chacun, il est proposé de mettre en œuvre des réponses en matière de formation dans le cadre de la feuille de route du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle.

En ce qui concerne les filières industrielles présentes sur le territoire, la sous-traitance automobile nécessite un effort en matière de recherche-développement et une transition vers de nouvelles alternatives.

Sur ces filières industrielles, il est proposé de compléter les « toiles » énergétiques et industrielles réalisées sur la Sambre-Avesnois en y intégrant la Thiérache et d'étoffer encore les typologies explorées. Surtout, il est proposé de digitaliser cet outil Toile® afin de le rendre plus interactif et développer la prospective économique du territoire, grâce à la visualisation directe des incidences de différents paramètres.

ENJEU 4 – Rendre visible et lisible l'attractivité du territoire

C'est tout l'enjeu du marketing territorial, pour donner aux acteurs économiques, notamment, l'envie de venir s'implanter dans le territoire et pour inciter les salariés et futurs salariés à y résider. Le projet Terre de tournage permet ainsi de valoriser le territoire de la Thiérache.

La Sambre-Avesnois, territoire d'industrie et d'excellence, avec des majors en fer de lance du programme nucléaire français, peut être une des composantes de ce marketing.

ENJEU 5 – Disposer d'une capacité d'innovation et d'expérimentation

La Maison des entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) et Réussir en Sambre-Avesnois (RESA) assurent une fonction de « passerelle » entre les porteurs de projet, les entreprises, les acteurs locaux et les pouvoirs publics souhaitant favoriser le développement économique du territoire. Ces outils doivent être confortés dans leur rôle.

Le développement de pôles territoriaux de coopération économique sera aussi recherché sur le territoire de la SAT.

ENJEU 6 – Soutenir l'économie circulaire



Il convient de continuer à soutenir les projets de réhabilitation et de construction de déchetteries modernisées et favorisant le réemploi et l'économie circulaire, via l'appui des nouvelles technologies numériques disponibles et grâce aux démarches d'innovation.



Gilles Druet, éleveur de Bleues du Nord, La Ferme de Saint-Aubin - © L. Iwasziuta

Le développement agricole

ENJEU 7 – Maintenir l'élevage, les activités agricoles, renouveler les générations



La Sambre-Avesnois-Thiérache est un territoire essentiellement rural confronté au défi du renouvellement des générations, nécessaire au maintien des exploitations, en particulier des prairies et de l'élevage à l'herbe qui constituent un atout pour le territoire.

Ce maintien passera par :

- une amélioration de la rentabilité économique des exploitations et le soutien à cette filière ;
- la valorisation des services d'intérêt général rendus à la société. Il s'agira de développer les pratiques agro-écologiques pour maximiser ces services et de rechercher des voies pour les rémunérer ;
- une réflexion sur la mise en place d'un groupement de producteurs agricoles pilotes à l'échelle de la SAT, sous l'égide des Chambres d'agriculture ;
- des actions permettant de favoriser la reprise des exploitations d'élevage à l'herbe, en garantissant des conditions socialement et économiquement viables ;
- l'intensification du dialogue entre les acteurs publics et privés, qui décident du devenir de nos filières.

Il s'agira enfin d'apporter des réponses aux éleveurs, en termes d'appui aux outils d'abattage.

ENJEU 8 – Valoriser les productions agricoles, les programmes alimentaires territoriaux, les circuits courts et les signes d'identification de la qualité et de l'origine



Le territoire est riche de productions locales très bien identifiées pour certaines et moins pour d'autres. L'enjeu est double : d'une part, le renforcement des marques et appellations d'origine, d'autre part le référencement de ces produits locaux dans les commandes publiques (restauration des hôpitaux, écoles, collèges, lycées ou maisons de retraite).

Il s'agit également de continuer à soutenir les programmes alimentaires territoriaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des démarches de projets structurants et d'envergure.

La transition énergétique doit également passer par un soutien au développement de la filière miscanthus, à la valorisation des haies bocagères (plaquettes bocagères) sur le territoire et aux réseaux de chaleur à l'usage des collectivités.



La Halle Gourmande de Maubeuge - © Préfecture du Nord

ENJEU 9 – Maintenir et favoriser le bocage



Le bocage est un marqueur du territoire de la SAT et une richesse naturelle qui participe de son identité. Au-delà d'une valeur paysagère, le bocage participe aussi à des pratiques agricoles vertueuses, à la diversification des ressources énergétiques et à la lutte contre l'érosion, le ruissellement et le risque d'inondation.

Il convient donc de poursuivre à la fois les actions qui permettent de mettre en avant, sur le plan énergétique, le bocage et les actions de structuration de cette filière de valorisation. Plusieurs actions seront mises en œuvre sur la durée du contrat en lien étroit avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) et le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR).

Dans ce cadre, le soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la mobilisation des fonds européens seront recherchés.

Les ressources dont dispose le territoire permettent de créer un écosystème vertueux et synonyme de complément de revenu pour les agriculteurs. Le développement de réseaux de chaleur alimentés par les copeaux de bois issu du bocage local permettra de faire des gains énergétiques, économiques et écologiques significatifs sur le territoire et au-delà. La filière, structurée et démonstratrice, est en mesure d'assurer le développement de cette énergie renouvelable la moins chère du marché.



Village de Lez-Fontaine © Préfecture du Nord

Axe 2 : Les mobilités

La mobilité est en enjeu majeur de l'attractivité territoriale, notamment économique, résidentielle ou touristique, de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Cette mobilité passe par la poursuite des efforts sur les grandes infrastructures de transport, qu'elles soient ferroviaires, routières ou plus douces comme les mobilités actives.

L'enjeu de la mobilité est aussi de garantir une bonne coordination des acteurs de la mobilité notamment à travers la mise en application de la loi d'orientation sur les mobilités via les Contrats opérationnels de mobilité (COM) et les Plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS).

ENJEU 1 – Poursuivre l'ambition des Pactes 1 et 2 via le volet mobilités du CPER 2021-2027

Le volet mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 assure la continuité des programmes Pacte SAT 1 et 2 en matière d'infrastructures de transports, en particulier le doublement de la RN2 ainsi que le contournement routier nord de Maubeuge. Il vise à poursuivre l'amélioration de cet axe routier et également de certains projets ferroviaires.

► **Objectif 1** : la poursuite de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 2

Le Pacte SAT 1 signé en novembre 2018, et renouvelé à l'automne 2021, a fait de l'aménagement de la RN2 un objectif partagé de désenclavement du territoire entre l'État et les collectivités régionale et départementales.

La RN2 est un axe structurant de la région Hauts-de-France, traversant les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Nord et reliant deux territoires parmi les plus fragilisés de France : la Sambre-Avesnois-Thiérache au nord et le département de la Seine-Saint-Denis au sud. Alors que la mise à 2x2 voies a déjà été réalisée à plus de 80 % entre Paris et Laon et à 50 % entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, elle se poursuivra entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, sur 70 km, et avec les phases 1 et 2 du contournement nord de Maubeuge. Les partenaires du Pacte s'engagent à une mobilisation collective des moyens nécessaires aux engagements pris en termes de calendrier pour la réalisation de ces infrastructures.



RN 2 - Échangeur d'Avesnelles @ Région Hauts-de-France / P. Dapvrit

► **Objectif 2** : l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois (LSA)



Les Pactes SAT 1 et 2 ont visé, sur ce territoire, à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien et à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux. Ces objectifs s'inscrivent également dans une volonté réaffirmée d'accélération de la transition énergétique.

Ainsi, dans ce cadre, l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille, la Sambre et l'Avesnois ainsi que la Thiérache est identifiée comme un enjeu stratégique pour le territoire. Le volet mobilités du CPER permet de poursuivre les réflexions sur cet axe ferroviaire, en cohérence avec la réflexion plus globale sur le futur Service express régional métropolitain (SERM) Hauts-de-France.

Cela s'est notamment traduit, sur le réseau structurant du territoire couvert par les Pactes, par 38,9 millions d'euros d'investissements de modernisation financés par SNCF Réseau, sur la période 2021-2024.

► **Objectif 3** : La poursuite des travaux de la ligne ferroviaire Laon-Hirson



Le programme de régénération de la ligne ferroviaire n° 229 000 reliant Laon à Hirson doit permettre de restaurer ses caractéristiques nominales sur l'ensemble des 55 kilomètres de la voie ferrée afin de garantir la pérennité de cette ligne pour une durée de 30 ans.

Les circulations ont été suspendues à compter de fin 2023. Après quelques travaux préparatoires au second semestre 2024, les travaux principaux auront lieu en 2025-2026 pour une remise en service prévue en janvier 2027.



RN2 - Viaduc de franchissement de l'Helpe Majeure - © Lybellule

ENJEU 2 – Développer les mobilités du quotidien

La mobilité joue un rôle crucial dans le développement d'un territoire et peut être qualifiée de transversale car permettant d'agir sur de nombreuses thématiques : économique, sociale, environnementale ou bien encore territoriale. La mobilité est donc un véritable levier stratégique pour le développement d'un territoire. Répondre aux impératifs climatiques implique de repenser notre modèle de mobilité dans son ensemble. C'est aussi une opportunité formidable de réduire le coût des déplacements, de créer du lien et d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

L'isolement géographique, la dépendance à la voiture et la fracture sociale imposent ici plus qu'ailleurs d'imaginer des solutions adaptées et répondant aux attentes des habitants, en particulier dans les zones rurales où l'offre de transport est limitée.

La Région, cheffe de file de l'intermodalité et de la mobilité, est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité. À cette fin, elle doit élaborer, pour 5 ans, des COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) et des PAMS (Plan d'Action en faveur de la mobilité solidaire) à l'échelle des bassins de mobilité. Le pilotage des COM est assuré par la Région, celui des PAMS par un binôme Région-Départements.

La Sambre-Avesnois-Thiérache est incluse dans le bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache, qui regroupe aussi les territoires voisins. Les enjeux et objectifs communs aux COM et PAMS du bassin du Hainaut-Cambrésis-Thiérache, en cours de validation, sont les suivants.

► **Objectif 1** : valoriser et faire connaître les aides et services existants

Il s'agit de renforcer la communication sur les dispositifs existants et de former les prescripteurs de mobilité, d'enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles. Il s'agit aussi d'optimiser les besoins et de capitaliser sur les retours d'expérience (par exemple via une maison des mobilités durables).

► **Objectif 2** : améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité

Le dialogue entre les acteurs de la mobilité sera encouragé et consolidé. Il s'agira également de faciliter le développement des outils et services intermodaux et de fluidifier la gestion des situations dégradées.

Avec l'accord unanime des intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, correspondant à la partie Nord du bassin de mobilité régional Hainaut-Cambrésis-Thiérache, le syndicat mixte Sambre Mobilités engagera une étude sur les coopérations et le développement des mobilités à une nouvelle échelle. Il s'agit de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales y compris transfrontalières.

► **Objectif 3** : compléter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics

L'objectif est de permettre une mobilité accessible à tous, de couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement, d'encourager et d'accompagner le développement de nouveaux services de mobilité, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés (services réguliers, services à la demande, mobilités alternatives...) et d'améliorer l'intermodalité entre les différentes offres.

► **Objectif 4** : développer les liaisons territoriales

Il s'agit d'améliorer la mobilité transfrontalière, de développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins et de renforcer les connexions avec les bassins limitrophes de l'aire urbaine centrale et de l'Arrageois.

► **Objectif 5** : accéder à la mobilité

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des publics fragiles et leur accès à la mobilité, notamment grâce aux plateformes de mobilité solidaires, telle que celle portée par la mission locale de Thiérache.



Pont ferroviaire d'Avesnelles - © Région Hauts-de-France / D. Bokalo



Voie verte de l'Avesnois - © C. Arnould

ENJEU 3 – Développer les mobilités actives

Les mobilités actives dont le vélo sont un point d'accroche et un vecteur d'attractivité. Le Schéma national des vélo-routes actualisé en 2023 comprend 59 itinéraires, dont 10 sont intégrés dans le réseau Eurovélo, notamment l'Eurovélo3 qui traverse le territoire (la Scandibérique).

D'autres itinéraires régionaux, notamment la V31 entre Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Forêt de Mormal, Avesnes-sur-Helpe, complètent le Schéma national.

L'État et la Région accompagnent les projets visant à achever le maillage du réseau cyclable structurant régional, prioritairement en zone peu dense. Ils prêteront une attention particulière aux projets portés par les collectivités territoriales, notamment les Conseils départementaux, ou les intercommunalités sur ce territoire, comme par exemple la liaison entre l'EuroVélo 3 et le Val Joly ou les aménagements cyclables à Feignies. Le cas échéant, Voies navigables de France (VNF) mettra à disposition des porteurs de projets, par superposition d'affectation, le domaine qui lui est confié.

Axe 3 : La culture, le patrimoine et le tourisme

ENJEU 1 – Renforcer la connaissance et l'ingénierie auprès des acteurs culturels

► **Objectif 1** : partager la connaissance et accompagner les porteurs de projets.

Mieux se connaître permet de développer une culture commune du territoire, d'imaginer des mutualisations, des projets et des échanges. De nombreuses informations, cartographies, rapports existent déjà.

Il s'agira donc de compléter les dispositifs existants pour disposer d'une cartographie générale et complète. Cet état des lieux sera ensuite partagé pour faire en sorte que l'information soit disponible et facilement accessible par l'ensemble des acteurs du territoire.

Sur la base du recensement qui sera effectué pour une meilleure connaissance des acteurs et ressources du territoire, les propositions pourraient s'articuler autour de l'organisation de revues de projets, et d'identification des pools de compétences sur la culture et le patrimoine notamment via des partenariats publics-privés, comme au Quesnoy ou à Hautmont.

► **Objectif 2** : favoriser les échanges, la professionnalisation et la mise en réseau entre les acteurs du territoire.

Pour mieux accompagner les porteurs de projets et acteurs du territoire, il est proposé de mettre en place une animation régulière, via des temps de sensibilisation, ainsi que l'organisation d'une rencontre annuelle des acteurs culturels permettant d'échanger sur les outils existants en termes d'ingénierie culturelle et d'identifier les besoins.

Une attention particulière sera portée à la façon de fédérer les acteurs culturels et patrimoniaux à travers la mise en réseau ou la professionnalisation de certains opérateurs (musées, micro-folies etc.) mais également en s'appuyant sur les équipements et opérateurs « phares » du territoire tels que l'abbaye de Saint-Michel, le Familistère de Guise, le Pôle des cultures actuelles d'Aulnoye-Aymeries, le Pôle gare numérique de Jeumont, l'Ecomusée de l'Avesnois et ses sites de Trélon et Fourmies, le Manège-scène scène nationale de Maubeuge, la saison culturelle transfrontalière d'Hirson, etc.



Abbaye Saint-Michel en Thiérache - © Département de l'Aisne

ENJEU 2 – Poursuivre la rénovation du patrimoine

L'important patrimoine dispersé sur ce territoire témoigne d'une histoire forte, à dominante rurale, religieuse ou militaire mais également en partie industrielle : la tour florentine de Buire, l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, le Familistère de Guise, les remparts Vauban, l'architecture de la reconstruction post seconde guerre mondiale, les églises fortifiées de Thiérache...

Une vingtaine de chantiers de restauration de monuments historiques a été conduite dans le cadre des Pactes SAT 1 et 2 (notamment des opérations sur les églises fortifiées de Prisces, Saint-Algis, Vervins, l'abbaye de Saint-Michel, sur la collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou le Keighley Hall à Poix-du-Nord).

Dans la continuité de l'ambition portée par l'État et la Région dans le cadre du CPER 2021-2027, la rénovation et la valorisation du patrimoine de la Sambre-Avesnois-Thiérache reste un enjeu stratégique. L'État s'engage donc à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations des monuments historiques notamment via des crédits de droit commun.

La préservation et la restauration du patrimoine sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à affermir.

La mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permet également d'en renforcer son attractivité touristique.



Familistère de Guise - © Département de l'Aisne

ENJEU 3 – Développer l'attractivité du territoire et l'accessibilité à la culture et au patrimoine

► **Objectif 1** : investir le contrat de destination touristique et accompagner la montée en puissance du territoire

Le territoire s'est doté d'un contrat de destination touristique porté par la Région en lien avec les Départements et les intercommunalités et qui formalise, à l'échelle de la destination Sambre-Avesnois-Thiérache, un cadre de partenariat pour assurer la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique partagée. L'animation de ce contrat est confiée aux offices de tourisme de l'Avesnois et de la Thiérache.

Des segments de clientèles sont identifiées : au niveau national, les « happy family » et les « couples promeneurs chaleureux » ; au niveau international, les marchés belge, néerlandais et allemand, sans oublier néo-zélandais (en lien avec l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023 du site Le Quesnoy Communal Cemetery Extension ; sur le territoire de la SAT, la nécropole d'Assevent a aussi été inscrite).

Les actions du contrat porteront prioritairement sur les axes opérationnels suivants :

- Déploiement du tourisme de nature (itinérances douces et multi modalités),
- Valorisation du patrimoine, de la culture et des savoir-faire,
- Mise en valeur du terroir, notamment autour du maroilles,
- Transformation et mise en marché de l'offre en adéquation avec l'accompagnement de Hauts-de-France Tourisme.



La collégiale Saint-Nicolas d'Avesnes-sur-Helpe - © P. Houzé

► **Objectif 2** : Exploiter pleinement le potentiel de l'axe navigable

Avec la réouverture de la voie navigable, la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise offrent des opportunités uniques. Voies navigables de France et les collectivités riveraines engageront ainsi une réflexion spécifique, dans le cadre de la gouvernance partagée de l'axe, pour définir, dès la première année du Pacte, un programme d'actions concrètes, en synergie avec les objectifs touristiques de l'axe 1 « déploiement du tourisme de nature » du contrat de destination touristique, à mettre en œuvre sur la seconde partie du Pacte.



La Tour Florentine à Hirson © Département de l'Aisne

► **Objectif 3** : Mieux communiquer, faire savoir, rendre visible

Cette démarche permettra de contribuer à rendre ce territoire et ses habitants fiers de leur patrimoine culturel, naturel, bâti et mémoriel, et d'en faciliter l'appropriation. Elle s'articulera autour d'une stratégie de mise en visibilité du patrimoine, une stratégie de communication et la déclinaison en outils.

II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Axe 1 : Le retour à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

Agir pour l'emploi dans le territoire nécessite de travailler de façon plus collective, tant en ce qui concerne l'approche et le repérage des besoins des entreprises, la construction de parcours avec les publics aussi bien pour éviter les ruptures que pour faciliter l'échange entre professionnels.

ENJEU 1 – Engager et mobiliser les entreprises pour la réussite des projets

Les entreprises jouent un rôle clé dans la création et le maintien de l'emploi. Pour favoriser le développement de l'emploi, elles mettent en place des actions multiples en termes de : recrutement, formation, montée en compétences, promotion de la diversité et de l'inclusion, engagement social et territorial... La bonne connaissance du tissu des entreprises et de leurs besoins, à court et moyen terme, est donc essentielle. L'État et les Départements de l'Aisne et du Nord se mobiliseront en faveur du recrutement des publics vulnérables au travers notamment de contrats aidés.

Les entreprises du territoire qui s'engagent dans la dynamique de transitions « REV3 » innovent ; elles sont porteuses d'emplois et de nouvelles compétences pour les habitants dans leur diversité. La « collocation » des formations à l'aune de ces nouvelles filières (« Campus REV3 ») et l'adaptation des parcours de formation pour répondre à la demande d'emploi du territoire représentent des enjeux prioritaires. La Région avec son programme filière d'avenir dans le cadre du plan régional de formation 2025 aidera notamment à répondre à ces enjeux.

ENJEU 2 – Sécuriser les trajectoires des publics au travers d'un « contrat de parcours » et prévenir le décrochage

L'accompagnement du public est un élément clé de la stratégie du retour à l'emploi. L'objectif du « contrat de parcours » est d'éviter les ruptures de parcours en portant une attention particulière à chaque étape, en particulier à l'entrée et à la sortie de parcours, et en veillant à lever les freins périphériques à l'emploi (mobilités, garde d'enfants, santé mentale...).

Il s'agirait également de renforcer l'offre de services à destination des jeunes décrocheurs par plusieurs voies :

- l'augmentation de la capacité de l'École de la deuxième chance (E2C) du Grand Hainaut, sur les sites de Fourmies et Vervins ;
- la création d'une antenne de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) à Maubeuge ;
- le renforcement du dispositif « Réussis sans attendre » pour prévenir l'entrée dans le revenu de solidarité active des jeunes et particulièrement des jeunes couples et des jeunes parents seuls ;
- l'amplification des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- l'appui sur le Familistère Campus à Guise, en cours de création, comme lieu d'insertion et d'inclusion au travers de nouvelles filières, lieu de formation et lieu de développement de l'entrepreneuriat.

Il s'agirait également de conforter les écoles de production sur le territoire ainsi que l'appareil de formation en apprentissage, notamment les centres de formation d'apprentis.



Halte nautique de Landrecies - © C. Arnould

ENJEU 3 – S’engager dans une coordination permanente des acteurs du réseau pour l’insertion, la formation et l’emploi

Le réseau pour l’emploi de la SAT compte des professionnels engagés au quotidien en faveur des entreprises et des publics. Afin de conforter le travail déjà réalisé et de développer de nouvelles actions, il convient de favoriser les coopérations, notamment au sein des nouveaux Comités locaux pour l’emploi (CLPE), et d’être très actifs au sein de la « Task Force » mise en place par la loi sur le plein emploi.

Au-delà de la mobilisation pour le recrutement des publics les plus vulnérables, les acteurs doivent se mobiliser pour développer les immersions en entreprises, particulièrement sur les secteurs en tension.

Il s’agira également de soutenir une offre de repérage et de remobilisation à la hauteur du poids démographique du territoire et de maintenir des dispositifs dérogatoires au droit commun, concernant par exemple les contrats aidés.

Les actions qui seront mises en œuvre viseront à favoriser ces coopérations et à innover dans les approches, y compris sur le plan transfrontalier avec la Belgique, mais également à accroître la mobilisation des crédits européens pour l’emploi.

Axe 2 : L’éducation

ENJEU 1 – Inscrire l’Éducation nationale dans une dynamique prospective d’aménagement du territoire

- ▶ **Objectif 1** : améliorer la lisibilité des réseaux éducatifs et de la carte scolaire.
- ▶ **Objectif 2** : renforcer l’attractivité des postes et des structures éducatives.
- ▶ **Objectif 3** : développer l’innovation pédagogique en vue de promouvoir l’excellence et de lutter contre les déterminismes (social, de genre, de territoire).
- ▶ **Objectif 4** : participer à la réflexion des collectivités qui le souhaitent dans leur démarche de requalification des bâtiments scolaires (collèges, école) dont la destination est modifiée par l’évolution démographique.



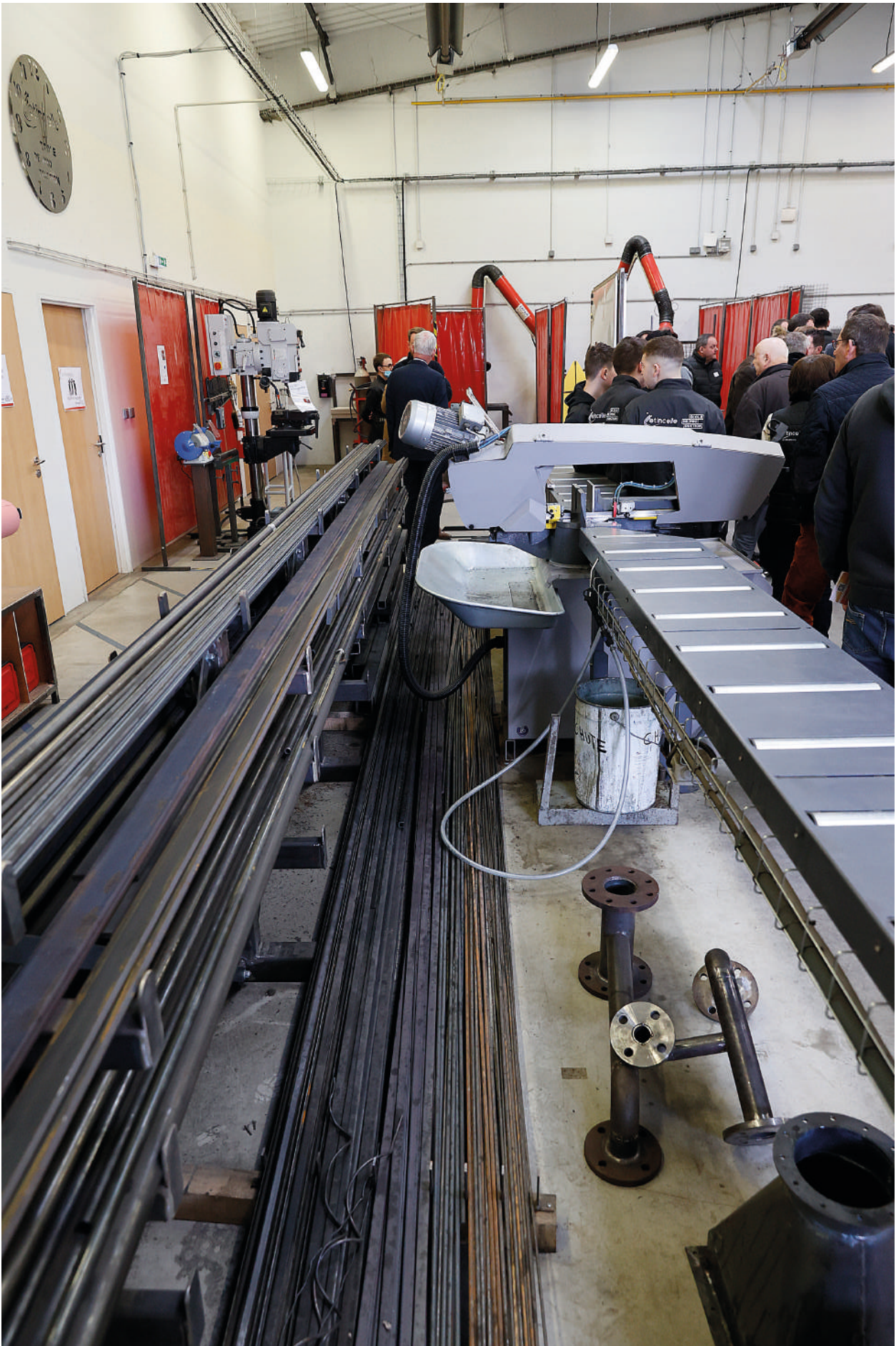
Rénovation énergétique du collège Pierre Ronsard à Haumont - © C. Arnould

ENJEU 2 – Développer l'accès aux formations de l'enseignement supérieur

- ▶ **Objectif 1** : mettre en relation les partenaires associatifs proposant des programmes de mentorat (notamment axés sur la question de la mobilité) et les collèges et lycées du territoire.
- ▶ **Objectif 2** : s'appuyer sur les campus connectés de Maubeuge et d'Hirson pour viser un meilleur accès aux études supérieures en ciblant prioritairement les jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation » (NEET).
- ▶ **Objectif 3** : renforcer et suivre le déploiement de la « Cordée du service public » portée par l'Institut régional d'administration de Lille et développer cette initiative, débutée au collège Jules Verne de Maubeuge, auprès d'autres établissements (collèges et lycées) du territoire.
- ▶ **Objectif 4** : sécuriser l'accès des jeunes du territoire à l'enseignement supérieur en mobilisant le Programme régional de réussite en études longues, et en utilisant le chèque Pass formation de la Région pour financer des formations jusqu'au doctorat.

ENJEU 3 – Favoriser les parcours d'excellence en voie générale et en voie professionnelle

- ▶ **Objectif 1** : étendre les dispositifs existants (dispositif « Innovons et développons l'esprit d'engagement », évènement « Jeune et Audacieux »...) pour encourager la réussite et l'engagement des jeunes sur l'ensemble du territoire, en renforçant les actions en faveur de la relation école-entreprise, les forums des métiers, les classes transplantées, les stages, et en renforçant la diffusion des informations sur l'orientation et les métiers.
- ▶ **Objectif 2** : accompagner l'élaboration d'un Programme pluriannuel d'orientation territorial pour mutualiser les partenariats locaux en mettant l'accent sur l'ambition et la mobilité des élèves.
- ▶ **Objectif 3** : assurer une diffusion exhaustive et homogène de l'information sur les métiers et mettre en place des ateliers adaptés au territoire, animés par les référents territoriaux « Proch'Orientation » à destination des collèges. S'appuyer sur les campus des métiers et des qualifications pour mener des actions sur l'attractivité des métiers sur le territoire.
- ▶ **Objectif 4** : promouvoir l'apprentissage et l'alternance comme voie d'excellence sur le territoire de la SAT.
- ▶ **Objectif 5** : soutenir les internats d'excellence avec une communication précoce sur les aides financières et une offre éducative attractive.
- ▶ **Objectif 6** : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire en consolidant le micro-lycée de Maubeuge au sein du réseau Formation, qualification, emploi (FOQUALE) et de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, en développant des liens avec le micro-lycée de Saint-Quentin pour diversifier l'offre de formation et en accompagnant pédagogiquement les écoles et collèges les plus fragiles et d'une manière générale les adolescents notamment au travers du dispositif du Pacte local des solidarités (versant Aisne).
- ▶ **Objectif 7** : construire un pôle d'excellence autour des métiers de la santé en renforçant l'accompagnement vers ces métiers sur tout le territoire, en étendant la Cordée de la réussite « santé » et en formalisant une politique territorialisée d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable via les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- ▶ **Objectif 8** : soutenir la mobilité dans le territoire des référents « politiques éducatives » et « orientation » et favoriser la mobilité des élèves dans leurs déplacements (ex : forums, manifestations sportives et culturelles...).



École de production Étincelle à Vervins - @Région Hauts-de-France / D. Bokalo

ENJEU 4 – Affirmer l'excellence par l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde et l'usage du numérique

- ▶ **Objectif 1** : développer l'action « territoire sonore » en Sambre-Avesnois-Thiérache en impliquant les établissements scolaires dans des projets musicaux, en s'appuyant sur les structures culturelles (festivals, contrat culture-ruralité, classes à horaires aménagés...) et en valorisant l'existant avec des initiatives comme les internats à coloration musicale, les lectures musicales ou des projets alliant science et musique.
- ▶ **Objectif 2** : associer d'autres domaines artistiques, tels que le théâtre et l'éloquence, afin de diversifier les initiatives et tendre vers le « 100% éducation artistique et culturelle », tout en renforçant la maîtrise de la lecture et la fluence dans les établissements.
- ▶ **Objectif 3** : créer des parcours patrimoniaux et artistiques liés à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, tels que « Mon patrimoine à vélo » ou « Une minute de danse ».
- ▶ **Objectif 4** : renforcer l'engagement citoyen des jeunes en déployant de nouveaux dispositifs « territoires éducatifs ruraux » et en structurant le parcours citoyen tout au long de la scolarité, tout en associant les parents, en généralisant les initiatives d'engagement (service national universel, cadets de la sécurité civile, service civique) et en augmentant les opportunités de missions citoyennes au sein des collectivités et associations.
- ▶ **Objectif 5** : développer l'accès à l'information et aux programmes de mobilité européens et internationaux, favoriser la coopération transfrontalière.
- ▶ **Objectif 6** : lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, en misant sur des dispositifs innovants pour les adultes et les élèves, via des partenariats associatifs, la formation aux compétences numériques, l'accès à des équipements adaptés et la promotion d'un usage raisonné du numérique, avec des initiatives comme le dispositif PIX (qui permet d'évaluer, développer et certifier les compétences numériques des élèves, étudiants et stagiaires) et des ateliers sur les enjeux technologiques.

Il s'agit notamment de renforcer les liens entre médiation numérique et action sociale, d'intégrer des ressources en ligne (MOOC, tutoriels, formations certifiantes) et d'inclure les publics en insertion professionnelle dans les programmes de médiation numérique.

ENJEU 5 – Renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap

L'objectif est d'expérimenter, sur le périmètre du bassin d'éducation de la Sambre-Avesnois, la mise en place de 11 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) correspondant au réseau des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) existants. Cette expérimentation viendra compléter le dispositif déjà déployé dans le département de l'Aisne en 2024.

La gouvernance du PAS sera assurée par un « trio de pilotes », constitué par un chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription et le responsable de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), employeur de l'éducateur spécialisé dédié.

Le « binôme de proximité », constitué d'un enseignant coordonnateur et de l'éducateur spécialisé dédié formant l'équipe permanente du PAS, pourra être mobilisé pour un avis, un conseil, un appui et/ou une intervention et participer à l'élaboration d'une réponse qui peut être de trois ordres :

- des aménagements pédagogiques et éducatifs au sein de la classe en premier lieu ;
- la mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté (MPA), suivant les besoins de l'élève ;
- un soutien et/ou un accompagnement spécifique de l'équipe/de l'élève par des professionnels :
 - de l'Éducation nationale : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), réseaux ressources départementaux, personnel des services sociaux et de santé...,
 - des secteurs médico-social et sanitaire (EMAS, plateformes de coordination et d'orientation, libéraux).

Axe 3 : La santé

ENJEU 1 – Renforcer l’attractivité médicale et l’accès aux soins

- **Objectif 1** : reconstruire l’Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Maubeuge.

Une priorité du territoire consiste à construire ce nouvel institut à Maubeuge. Ce projet est sous compétence de la Région mais le portage de l’investissement est assuré par le centre hospitalier de Maubeuge. Cet IFSI sera reconstruit en contiguïté du lycée Pierre Forest qui est déjà très investi dans la filière d’excellence des métiers de la santé.

- **Objectif 2** : soutenir la présence médicale par le déploiement des centres de santé les projets de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les aides à l’installation.

Il est nécessaire de conforter et poursuivre la politique de maillage du territoire en centres et maisons de santé pluridisciplinaires, ainsi qu’en structures d’exercice coordonné de soin, à l’image par exemple de la Maison Nord Santé Avesnois, fruit d’un partenariat entre intercommunalités et Département. L’amélioration de la mobilité des habitants pour leur parcours de santé est un enjeu prégnant sur le territoire, y compris via une coopération transfrontalière renforcée.

La totalité de la SAT est désormais éligible aux aides à l’installation pour les médecins libéraux (100 % du territoire qualifié en zone d’intervention prioritaire). Cela s’accompagne d’efforts des collectivités territoriales en faveur du financement des locaux professionnels, du logement pour les internes et de la mise en valeur des atouts des communes auprès des universités. La coordination des actions entre l’État, les CPAM de l’Aisne et du Hainaut et les collectivités territoriales sera renforcée.



Maison de santé pluri-professionnelle d’Aulnoye-Aymeries © C. Arnould

► **Objectif 3** : faciliter l'accès aux soins des plus vulnérables.

Les CPAM s'engagent à poursuivre et à développer leurs actions de proximité et partenariales dans le cadre de :

- l'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire ;
- la recherche de médecins traitants pour les assurés en affection de longue durée (ALD) ;
- l'octroi d'aides financières pour faciliter l'accès aux droits et aux soins. Ces aides sont facultatives et sous conditions pour permettre de faire face aux dépenses non remboursées, par exemple pour des prothèses dentaires, des frais d'optique, des appareils auditifs, des frais liés à une hospitalisation... ;
- l'accompagnement des publics les plus vulnérables dans les démarches d'accès aux droits et à la santé et à l'inclusion numérique.

La CPAM du Hainaut s'engage également à mieux promouvoir l'accès à l'examen de prévention en santé au sein de son centre d'examens de santé de Maubeuge.

► **Objectif 4** : renforcer la maîtrise de stage en lien avec les universités pour favoriser la réalisation de stages d'internes et d'externes sur le territoire.

Un objectif est de faciliter les choix de stages sur le territoire avec les facultés qui entourent le territoire (universités de Lille, Amiens, Reims) ainsi que la Belgique, et d'améliorer la promotion des stages d'internat à l'hôpital et dans les cabinets de médecine de ville. Deux actions phares seront déployées : l'organisation de formations délocalisées ; une régulation plus volontariste de l'ouverture des terrains de stages pour favoriser le choix par les internes de la SAT. Pendant la durée du Pacte SAT 3, le nombre de stages sera augmenté notamment par la mise en place de la 4^e année d'internat de médecine générale en lien avec les facultés de médecine.

Il faudra également favoriser le déploiement des post-doctorants, assistants temps partagés et chefs de clinique en région, pour renforcer les services des centres hospitaliers, développer une stratégie de coopération entre les centres hospitaliers généraux et les centres hospitaliers universitaires pour développer l'universitarisation en territoire et leur installation sur le long terme ainsi que les relations « ville-hôpital ».

ENJEU 2 – Pérenniser et diversifier les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif local

► **Objectif 1** : poursuivre les actions déjà engagées.

Les actions les plus emblématiques sont :

- Pour les enfants/jeunes : le renforcement des moyens alloués à la maison des adolescents (MDA) de Maubeuge ; le renforcement de l'antenne MDA de Vervins nouvellement créée, l'ouverture d'une Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED) à Maubeuge, des actions de dépistage précoce pour les troubles sensoriels, la poursuite des actions de dépistages buccodentaires en ruralité, la lutte contre le tabac et les addictions et la mobilisation de crédits en faveur d'une alimentation saine et de l'activité physique. Ces offres devront être consolidées ;

- Pour les personnes en situation de précarité : le déploiement volontariste des adultes relais médiateurs en santé dans les quartiers politique de la ville (6) et des médiateurs ruraux (2) ;

- Pour tous : des actions renforcées sur le dépistage organisé des cancers et des maladies respiratoires dans les officines ; des actions en lien avec la lutte contre le surpoids et l'obésité (dont le dispositif « Mission Retrouve ton Cap » à destination des enfants), la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, le développement de l'activité physique au quotidien et le développement des compétences psychosociales ; la démarche « lieu sans tabac » dans les hôpitaux du territoire.

- ▶ **Objectif 2** : développer de nouvelles actions, notamment en faveur des femmes, des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Des nouvelles actions seront engagées sur le territoire comme le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, la poursuite du déploiement des médiateurs en santé en ruralité, le déploiement du parcours éducatif nutrition en milieu scolaire ou encore le soutien et le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé dans les structures sociales et d'insertion (missions locales et centres sociaux).

Dans le cadre de la feuille de route nationale prévention et via un financement de la CNAM, les CPAM vont aussi porter des actions de dépistage des troubles sensoriels et du rachis chez les petits et prioritairement au sein des écoles en REP et REP+ en lien avec la protection maternelle et infantile et aussi dans la ruralité.

- ▶ **Objectif 3** : permettre le développement de l'activité physique et des pratiques sportives.

Il s'agit de lutter contre la sédentarité et de favoriser l'apprentissage de la nage (notamment par la mobilisation du dispositif « savoir nager »). Cela passe par une attention préférentielle au territoire pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.

L'accès à une maison sport santé (MSS) à tous les habitants du territoire est également une priorité, soit en habilitant une nouvelle MSS, soit en étendant le périmètre de déploiement des MSS d'ores et déjà habilitées, en créant de nouvelles.

- ▶ **Objectif 4** : lutter contre la précarité alimentaire.

Il s'agit de renforcer l'accessibilité des plus vulnérables à une alimentation saine (paniers solidaires) et de renforcer les initiatives d'éducation à une alimentation saine.

- ▶ **Objectif 5** : favoriser l'inclusion numérique pour un meilleur accès aux droits.

Il s'agit de favoriser le parcours de soin et la faculté de bénéficier de services santé à distance (notamment ameli.fr et mon espace santé) en renforçant l'observation à travers la réactualisation de l'indicateur de fragilité numérique et l'inclusion numérique de tous.

Cette inclusion numérique sera favorisée notamment par le financement d'un projet innovant au sein de la communauté de communes Cœur de l'Avesnois et de la communauté de communes Sud Avesnois visant à réaliser un diagnostic de l'existant et construire un plan d'actions adapté. Plus largement, une feuille de route inclusion numérique en santé sera prochainement déployée dans la région avec la conduite d'actions auprès des usagers les plus en difficulté en Hauts-de-France.

ENJEU 3 – Mettre en place des solutions innovantes pour la transformation de l'offre médico-sociale

- ▶ **Objectif 1** : augmenter les capacités de repérage et d'intervention précoces des troubles du neuro-développement chez l'enfant.

Un objectif majeur sur le territoire est d'augmenter le nombre de places en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) (besoin important engendré par le dépistage des troubles du neuro-développement) et d'engager une coordination entre les CAMSP d'Aulnoye-Aymeries et d'Hirson avec l'objectif de fluidifier et de raccourcir les délais de prise de rendez-vous pour le territoire.

- ▶ **Objectif 2** : améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Grâce au nouveau plan « 50 000 solutions », cet effort sera poursuivi. En 2024, ce sont d'ores et déjà 35 nouvelles solutions qui ont été financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France sur le territoire avec une priorité pour l'accueil d'enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique (20 nou-

velles places). Le territoire restera prioritaire pour l'agence dans les tranches suivantes. Les capacités d'accueil seront nettement augmentées sur la période du Pacte SAT 3, selon une programmation à déterminer.

Sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, et dans le cadre de la contractualisation entre le Département du Nord et les organismes gestionnaires d'établissements et services dans le champ du handicap, la coopération entre Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), dispositifs Habitat et Instituts médico-éducatifs (IME) sera consolidée, tandis que l'extension de places en service d'accueil temporaire et foyer logement confortera les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes. L'accompagnement des personnes bénéficiera également d'un dispositif de coopération territoriale structurant.

Sur l'arrondissement de Vervins, la reconstruction d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) actuellement implanté à Vervins, et d'une maison d'accueil spécialisé (MAS) dans un lieu unique à Guise permettra de rapprocher les deux structures et d'offrir un plateau technique sur un seul site adapté aux besoins des publics accompagnés et des professionnels.

► **Objectif 3** : favoriser la prise en soins des personnes âgées à domicile et permettre de rompre l'isolement.

Les actions en cours dans ce territoire répondent aux objectifs suivants :

- développer les actions de prévention à domicile à partir des centres ressources territoriaux en lien avec les maisons sport santé ;
- mener à bien avec les Départements la transformation des services à domicile ;
- développer un parcours de diagnostic et d'accompagnement des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer et apparentées animé par la filière gériatrique de la Sambre-Avesnois avec les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les acteurs médico-sociaux (dont plateforme de répit des aidants et les équipes spécialisées Alzheimer à domicile) ;
- déployer la démarche ville-hôpital de conciliation médicamenteuse pour améliorer les prescriptions à partir de CPTS et du centre hospitalier de Maubeuge ;
- favoriser l'accès à l'expertise gériatrique dans les lieux de vie avec la mise en place des équipes mobiles à domicile et en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans la Thiérache et ouvrir en 2025 l'unité cognitivo-comportementale du centre hospitalier de Saint-Quentin ;
- développer le parcours de santé des aidants dans le cadre des filières avec le repérage des professionnels libéraux.

ENJEU 4 – Poursuivre la modernisation et la rénovation des hôpitaux

Plusieurs opérations majeures de modernisation de l'offre hospitalière et médico-sociale seront conduites durant le Pacte SAT 3 :

- conduire la restructuration des différentes composantes de Hinove à horizon 2028 (à Hirson : hôpital et EHPAD ; à Vervins : hôpital et EHPAD ; au Nouvion-en-Thiérache : EHPAD) ;
- regrouper les activités chirurgicales de Wignehies/Fourmies à horizon 2028 (y compris urgences du centre hospitalier de Fourmies) ;
- restructurer le centre hospitalier de Valenciennes qui est l'établissement de recours de la SAT ;
- moderniser de manière coordonnée les centres hospitaliers de Hautmont et de Jeumont ;
- restructurer l'hôpital de Felleries-Liessies.

D'autres opérations d'investissements pour la modernisation de l'offre sanitaire et médico-sociale seront menées sur ce territoire comme la reconstruction d'un nouvel EHPAD du Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes ou encore celui de Landrecies. La liste présentée dans ce document n'est donc pas exhaustive.

Axe 4 : Le logement

ENJEU 1 – Accentuer le recours aux dispositifs de droit commun

- **Objectif** : créer une instance partenariale, opérationnelle et co-animée sur le logement avec les acteurs du territoire.

Il s'agit de mettre en place une instance non décisionnelle mais opérationnelle, ayant pour objectifs le partage d'informations entre collectivités territoriales et partenaires, le partage d'expérience entre pairs, la diffusion des bonnes pratiques et l'accompagnement technique. Cette instance pourra également développer des outils permettant d'améliorer la lisibilité des dispositifs actuels et prochains (par exemple « seconde vie des logements sociaux), appel à projets du fonds européen de développement régional (FEDER), offres de la Caisse des dépôts et consignations, d'Action logement...) pour les collectivités territoriales et les acteurs du territoire pour leur permettre de s'en saisir pleinement.



ENJEU 2 – Poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation de l'habitat privé dégradé sur l'ensemble du territoire, urbain et rural

- **Objectif 1** : mobiliser le dispositif d'acquisition-amélioration mis en place par l'État pour traiter les logements privés dégradés.

Le dispositif de production de logements sociaux par acquisition et amélioration permet de financer l'achat de logements privés dégradés pour les réhabiliter en logements sociaux. Une mobilisation plus forte de ce dispositif par les bailleurs et les collectivités territoriales sur la durée du Pacte SAT 3 doit permettre de traiter un nombre plus important de logements individuels dégradés sur le territoire (enjeu des « HLM horizontaux »). La convention entre le Département du Nord et son office Partenord Habitat prévoit un financement spécifique sur les opérations d'acquis-améliorés. Une convention similaire entre le Département de l'Aisne et les bailleurs sociaux locaux et l'EPF Hauts de France pourrait être adaptée au territoire de l'arrondissement de Vervins.

- **Objectif 2** : déployer les pactes territoriaux de l'Agence nationale de l'habitat pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat.

La réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre d'un véritable service public de rénovation de l'habitat. Les pactes territoriaux France Rénov', portés dans la Sambre-Avesnois par le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), constituent ainsi une offre de service public pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble d'un territoire, accessible à toute la population.

Le Département du Nord sera signataire des pactes territoriaux. Il y valorisera une offre de service globale, en identifiant ses différents points d'accueil et les dispositifs financiers mobilisables. Il s'agit de déployer ces pactes pour l'ensemble des intercommunalités.

Le Département de l'Aisne a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un pacte territorial France Rénov' sur les volets animation territoriale et information, conseil et orientation pour tous les publics. Cet engagement départemental portera sur une durée de trois ans et sera dégressif afin que les établissements publics de coopération intercommunale et le Pays de Thiérache assument ces missions. Le Pays de Thiérache porte la politique habitat depuis sa création en 2004 et s'engagera dans un Pacte Territorial auprès de l'ANAH sur l'arrondissement de Vervins pour une durée de 5 ans.

Pour sa part, la Région s'engage à favoriser l'accès des ménages à des rénovations globales et performantes via sa régie régionale de tiers financement, le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), en déployant ses dispositifs « Hauts-de-France Pass rénovation » et « Hauts-de-France Pass Copropriété » ainsi que via le financement de travaux par l'avance de subventions et la possibilité d'accorder un prêt en cas de carence de l'offre bancaire classique.

- **Objectif 3** : mobiliser, de façon renforcée, de l'ingénierie sur les opérations les plus complexes.



Par exemple, l'EPF Hauts-de-France est engagé dans le Pacte depuis son acte 2 et propose une action renforcée sur plusieurs projets ciblés. L'EPF, dont l'extension au nord de l'Aisne va se concrétiser en 2025, se mobilisera ainsi sur l'ensemble du territoire pour accompagner les projets de logements en renouvellement urbain, avec un nouveau programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 qui consolide son intervention dans l'habitat dégradé.

ENJEU 3 – Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT



Afin d'amplifier les actions de cet enjeu 3 sur le territoire de la SAT, une démarche expérimentale portée par le collectif des bailleurs SAT-ellites sera accompagnée dans le cadre du présent contrat.

- **Objectif 1** : convertir les logements sociaux au gaz vert.

Il s'agit de faire de la SAT un territoire pilote de production de biogaz. La conversion des logements sociaux chauffés aujourd'hui au gaz fossile en gaz vert demande la création d'environ 10 unités de production par méthaniseur agricole autonome (pour 18 500 logements : injection de 207 GWh/an). En stabilisant les charges locatives par des contrats d'approvisionnement à long terme, ce projet contribue au soutien des agriculteurs locaux en diversifiant leurs revenus.

- **Objectif 2** : accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux.

En tant que garants historiques et indispensables de la cohésion sociale du territoire, les bailleurs sociaux font face à un enjeu majeur d'adaptation de leur parc, parfois vieillissant. Des rénovations sont nécessaires pour garantir la qualité de vie des locataires du parc social du territoire et pour maîtriser les charges locatives. Les bailleurs sociaux prévoient d'investir 120 millions d'euros dans la rénovation thermique et énergétique de 2000 logements d'ici à 2027.

Dans le cadre du Pacte SAT 3, le recours aux dispositifs et mesures d'accompagnement de la réhabilitation du parc social doit être amplifié pour permettre d'accélérer ces rénovations.

Un appel à projets régional dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 visant la réhabilitation énergétique du parc social locatif conventionné sera notamment lancé en 2025. Il permettra aux bailleurs de présenter les opérations à venir répondant au cahier des charges et de mobiliser des financements du FEDER dans le cadre du programme 2021-2027 géré par la Région.

- **Objectif 3** : adapter l'offre aux nouveaux besoins en restructurant l'offre existante.

Il s'agit notamment de prévoir des petites et grandes typologies et de mettre en place des produits spécifiques correspondants aux besoins des professionnels (de la santé, des jeunes en formations etc.) et tenant compte du vieillissement de la population.

Le parc de logement social sur ce territoire est ancien et ne répond plus aux nouveaux besoins. Un travail sur les typologies à développer (regrouper des petites typologies pour faire un grand logement, diviser des grandes typologies pour proposer des petits logements) pourrait être engagé pour réfléchir à la restructuration de ce parc. Il conviendra également de poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'habitat inclusif.

- ▶ **Objectif 4** : Faire de la SAT un territoire pilote de la gestion durable de la ressource en eau dans le logement social.

Dans le prolongement de la convention signée en mars 2025 entre l'URH Hauts-de-France, la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Sambre-Avesnois-Thiérache peut devenir un territoire pilote pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans le logement social.

Cette stratégie territoriale, portée par les bailleurs sociaux, vise à faire du logement un levier de résilience climatique en agissant concrètement sur l'adaptation (désimperméabilisation, renaturation, ralentissement des ruissellements) et sur l'atténuation des risques, notamment les mouvements de terrain en zone argileuse et les débordements de réseaux en zone urbaine dense.

III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Axe 1 : Les violences conjugales et intrafamiliales

ENJEU 1 – Renforcer la prévention auprès des jeunes notamment et former les professionnels

- ▶ **Objectif 1** : renforcer la prévention.

L'objectif est de développer et coordonner les interventions auprès des jeunes dès le plus jeune âge en s'appuyant sur les programmes existants (milieu scolaire, centres sociaux), leurs parents et des équipes éducatives pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences par partenaire ou ex, des structures spécialisées sur le sujet (Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), association de gestion des services sociaux, Unions départementales des associations familiales (UDAF)...), en lien notamment avec les cités éducatives.

- ▶ **Objectif 2** : former les professionnels.

Il s'agit de sensibiliser, de former et poursuivre la montée en compétences des professionnels au repérage des violences et à l'orientation des victimes, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, vers les structures spécialisées. Il s'agira également de mettre en place un socle de formations de premier niveau commun aux différentes institutions (France travail, CAF, MSA, services sociaux des Départements, etc.) quel que soit le lieu d'exercice professionnel, structure employeuse ou espace France Services, afin de permettre un repérage des violences, un premier accueil de la parole et une orientation vers les structures spécialisées.

Ces deux axes de travail permettront de détecter le plus précocement possible la présence de violences au sein des relations de couple (adolescents, adultes ou chez des personnes âgées) grâce à une connaissance des signaux faibles. Ce repérage précoce des violences favorisera la protection des enfants victimes de violences conjugales dès le plus jeune âge.

ENJEU 2 – Renforcer la prise en charge des victimes (adultes et enfants)

- ▶ **Objectif 1** : pérenniser les dispositifs existants.

Il y a lieu de veiller au maintien de solutions appropriées à la prise en charge des victimes à travers le financement de dispositifs d'accompagnement structurants : Accueil de jour (AJ), hébergements d'urgence, CIDFF, Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientations (LEAO), permanences d'aide aux victimes, mesures d'accompagnement protégées.



Accueil de jour Aubépine à Fourmies - © C. Arnould

► **Objectif 2** : répondre à des nécessités peu couvertes sur le territoire.

Il s'agira de :

- déployer une offre de mobilité en adéquation avec les besoins des victimes ;
- développer une prise en charge psycho-socio-éducative spécifique des enfants victimes ;
- permettre un accompagnement psycho-social des victimes ;
- favoriser le maillage et la constitution d'un réseau territorialisé d'assistants sociaux au sein des établissements scolaires de proximité permettant l'accompagnement social des élèves et des familles ;
- développer la création de places réservées pour les enfants des victimes de violences conjugales chez des assistants maternels pour favoriser l'accompagnement et la mise en place des démarches par les victimes adultes ;
- améliorer l'accueil des victimes, la prise des plaintes et renforcer la coordination des forces de l'ordre avec les autres institutions (justice, hôpitaux, services sociaux, etc.).

Par ailleurs, la CPAM du Hainaut a inscrit dans sa politique d'action sociale le soutien financier pour les victimes les plus vulnérables, le remplacement des appareillages (lunettes, appareils dentaires ...) mais aussi éventuellement et en complémentarité des aides de la CAF du Nord, à accorder des aides financières en fonction des situations d'urgence.

La création effective de la brigade de gendarmerie dédiée aux violences intrafamiliales (VIF) à Avesnes-sur-Helpe viendra renforcer la prise en charge des victimes, avec un effectif prévisionnel de 6 gendarmes. Une augmentation des effectifs dans l'optique de permanences régulières, qui pourraient se tenir à Maroilles, est également envisagé sur la durée de ce Pacte.

Dans l'optique de renforcer les solutions à destination des victimes, sera expérimenté un accueil de celles-ci dans les espaces France Services de Vervins, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache, Hirson et Rozoy-Sur-Serre ainsi que le dépôt de plainte dans les services d'Urgences hospitaliers.

En complément des 10 mesures d'accompagnement protégé (MAP) permettant que l'AGSS de l'UDAF se charge du passage de bras des enfants dans le cadre des violences, seront créées des « zones neutres » devant les brigades de gendarmerie et les commissariats de police du territoire, afin de sécuriser ce passage de bras d'enfants en garde partagée.

ENJEU 3 – Conforter la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans une optique de lutte contre la récidive

- ▶ **Objectif 1** : développer des places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales.

Il s'agit de permettre l'éloignement des auteurs des domiciles conjugaux en laissant le choix aux victimes de rester ou non au sein de leur lieu de vie, afin de préserver un contact avec leur écosystème.

- ▶ **Objectif 2** : mettre en place des groupes thérapeutiques pour les auteurs de violences conjugales le nécessitant.

Ces groupes seront mis en place par des professionnels en santé mentale formés, afin de travailler sur les comportements, les passages à l'acte et permettant le changement.

- ▶ **Objectif 3** : renforcer l'accompagnement des auteurs grâce à une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

Ces accompagnements globaux auront pour objectif de permettre le changement des auteurs de violences et permettre une réinsertion socio-professionnelle.

Il s'agit de traiter en lien avec les parquets et les associations spécialisées la prise en charge de tous les aspects de l'accompagnement de l'auteur : judiciaire, social, éducatif, psychologique, parentalité et hébergement...

La prise en charge des auteurs est essentielle car statistiquement les auteurs font plusieurs victimes au cours de leur vie.

ENJEU 4 – Harmoniser les pratiques de gouvernance et de partenariat au sein de la SAT sur le sujet des violences conjugales

- ▶ **Objectif 1** : déployer et animer une politique publique commune au sein des deux Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Il s'agira de formaliser, dans le cadre des deux CESCE de bassins travaillant conjointement, une politique territorialisée de prévention des violences conjugales afin de permettre l'intervention auprès des jeunes en milieu scolaire dès le plus jeune âge, et auprès des équipes éducatives afin de sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences au sein du couple.

- ▶ **Objectif 2** : à titre d'expérimentation, instaurer un comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales, sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, qui viendra renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement.

- ▶ **Objectif 3** : une maison des femmes sera développée en s'adossant au Pôle mère enfant de la Thiérache et couvrant l'arrondissement de Vervins.

Axe 2 : Le respect des valeurs de la République

La République des valeurs et des principes est celle où chaque citoyen peut développer son autonomie et sa liberté, dans la solidarité que permet une vie dans un territoire sécurisé et apaisé.

A cette fin, le Pacte SAT 3 permettra la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes ainsi que des intervenants socio-culturels par la formation aux valeurs de la République.

Une série d'actions et outils pour valoriser les valeurs de la République seront mises en place sur la durée du Pacte SAT 3 tels que la généralisation des «classes et lycées engagés» (CLE), l'organisation d'un forum autour des valeurs de la République en lien avec les conseils municipaux des jeunes.

Dans le cadre de la démarche de la Force d'action Républicaine à Maubeuge, un socle commun de formation aux valeurs de la République pour tous les intervenants auprès des jeunes sera mis en place, la continuité éducative au service de l'engagement citoyen sera recherchée dans le cadre de l'expérimentation d'un parcours citoyen.

Axe 3 : La sécurité du quotidien

Sambre-Avesnois

Afin de lutter contre les faits de délinquances notamment en ce qui concerne les infractions liées aux stupéfiants, aux vols avec violences (+ 39,34 % en 2024, en zone police), aux violences intrafamiliales (stock de procédures en hausse de 21,6 % en un an), aux dégradations de biens publics et de préserver la sécurité des habitants, outre la brigade VIF dont il est traité ci-dessus, plusieurs moyens ou actions pourront être mis en œuvre :

- renforcer la présence sur la voie publique ;
- consolider la coopération ou les partenariats avec les différents acteurs du territoire ;
- développer une logique de sécurité globale ;
- intensifier certaines actions répressives thématiques notamment lutter contre les narcotrafics.

Par conséquent, pour assurer un bon fonctionnement des unités de voie publique, il est envisagé en zone police :

- l'affectation de 5 policiers en Unité police secours (UPS), au Groupe de sécurité de proximité (GSP) et à la Brigade de sécurisation de terrain (BST) ;
- une dotation complémentaire de 4 policiers à la brigade anti-criminalité.



Église de Wimpy © Département de l'Aisne

Thiérache

Le renforcement des forces de l'ordre doit permettre de répondre aux cinq priorités identifiées dans le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) de l'Aisne, qui est mis en œuvre depuis le début de l'année 2025 :

- **les cambriolages** : + 25 % de faits de 2023 à 2024 pour la compagnie de Vervins. Les locaux d'habitation principale et les locaux d'activité professionnelle ou associative sont les plus touchés en volume. Un plan stratégique lié aux cambriolages, porté par le groupement de gendarmerie, s'articule autour de 3 niveaux : prévention, dissuasion et investigation. Dans cette perspective, les actions s'orienteront autour d'analyses des phénomènes, de développement des réseaux de prévention (participation citoyenne, tranquillité vacances, sensibilisation des maires et de la population), de mobilisation plus systématique des opérations de police technique et scientifique ;
- **les infractions liées au véhicule** : +18 % de faits entre 2023 et 2024 pour la compagnie de Vervins. Les contrôles coordonnés de lutte anti-délinquance seront ciblés sur les zones les plus impactées et les plus stratégiques comme le long de la RN2, sur le secteur de Vervins en ce qui concerne les vols de carburant ou encore le secteur d'Hirson en ce qui concerne les vols de véhicules ;
- **les atteintes volontaires à l'intégrité physique** : les violences intra-familiales sont particulièrement marquantes notamment les violences sexuelles sur les secteurs de Guise et d'Hirson avec une augmentation de plus de 130 % de faits entre 2023 et 2024 sur la compagnie de Vervins ;
Le traitement des VIF fera l'objet d'une attention toute particulière sur ce secteur du département avec la mise en place de :
 - la 1ère Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes (CLAP),
 - le contrôle du respect des procédures de traitement des VIF,
 - la saisine systématique des Intervenantes sociales en Gendarmerie,
 - la mise en place de parking dédié aux parents devant les brigades pour faciliter la « remise des enfants » dans de bonnes conditions,
 - le développement de l'action de prévention de la Maison de prévention et de protection des familles (MPPF) ;
- **la lutte contre les stupéfiants** : la Thiérache est un secteur stable sur ce point, les opérations de contrôle sur la voie publique se poursuivront ainsi que les actions de prévention et de communication pour sensibiliser aux risques de santé publique mais aussi sur les risques pénaux liés aux addictions de produits stupéfiants. Le renforcement des moyens sur la RN2, au niveau du commissariat de Maubeuge, pourra permettre un meilleur contrôle de cet axe pour contrer les narcotrafiquants susceptibles de l'emprunter ;
- **la délinquance des mineurs** : la part des mineurs mis en cause est significative en matière de viols et de faits de harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles. Ces affaires sensibles nécessitent une attention particulière et des moyens dédiés en matière de police judiciaire pour qu'elles puissent effectivement aboutir à des condamnations.

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Buire, Hirson et Saint-Michel de même que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Guise restent très actifs et permettent de réunir les acteurs de la Thiérache sur les sujets de la sécurité en matière de prévention de la délinquance.

Article 4 – Axes et enjeux transversaux du PACTE SAT 3

Axe 1 : Ingénierie

L'ingénierie de projets pour les communes et les intercommunalités présente plusieurs enjeux cruciaux : gestion des ressources financières, coordination et concertation, innovation et transition, conformité réglementaire, approche territoriale.

Ces enjeux soulignent l'importance d'une ingénierie de projet rigoureuse et bien coordonnée, capable de répondre aux besoins locaux tout en s'adaptant aux contraintes et opportunités. Ces constats sont d'autant plus vrais dans un territoire majoritairement constitué de communes peu peuplées (en moyenne : 447 habitants pour l'arrondissement de Vervins et 1 540 habitants pour l'arrondissement d'Avesnes), donc peu dotées en équipes techniques.

Les outils d'ingénierie existent sur le territoire. Ils mettent en œuvre des compétences multiples et concernent un large spectre : observation territoriale, planification stratégique, conduite de projets, conseils (juridique, financier...). Des initiatives existent pour en coordonner l'action, telles que les guichets uniques départementaux de l'ingénierie.

Pour autant, l'objectif est de créer les conditions d'une coopération accrue au service des projets du territoire, autour de 5 enjeux :

ENJEU 1 – Renforcer l'action publique

- ▶ **Objectif 1** : mettre en place un Comité d'animation du Pacte SAT pour traduire les impulsions issues du Comité de pilotage.

Il s'agit de partager les informations et proposer des actions communes (niveau directeurs généraux des services des signataires).

- ▶ **Objectif 2** : renforcer le soutien à l'ingénierie à l'échelle des sous-préfectures.
- ▶ **Objectif 3** : mettre en œuvre un programme d'appui aux secrétaires de mairie (formation, remplacement...).

ENJEU 2 – Accompagner les porteurs de projets

Il s'agira d'organiser des « revues de projet » régulières pour, à partir des besoins concrets des maîtres d'ouvrage, travailler à l'interconnaissance entre structures, la bonne articulation des interventions, l'accompagnement concerté entre partenaires et le partage des expériences.

ENJEU 3 – Favoriser l'échange entre les acteurs du territoire

- ▶ **Objectif 1** : mettre en place régulièrement sur la durée du contrat un forum local de l'ingénierie : stands, ateliers, présentation d'expériences réussies... ; associer des partenaires belges à son organisation.
- ▶ **Objectif 2** : proposer des temps de sensibilisation ou de formation sur les enjeux du territoire.
- ▶ **Objectif 3** : mettre en place un outil de capitalisation des connaissances permettant de rassembler les ressources des différents partenaires : observatoires des projets, études, réalisations...

ENJEU 4 – Diffuser les bonnes pratiques et informer sur les compétences mobilisables

- ▶ **Objectif 1** : concevoir une stratégie et un plan de communication mutualisé entre structures d'ingénierie.
- ▶ **Objectif 2** : élaborer un document commun de présentation de l'offre de service d'ingénierie.
- ▶ **Objectif 3** : valoriser et faire connaître l'ingénierie locale portée par les collectivités.

ENJEU 5 – Favoriser l'ingénierie financière des projets

Dans le cadre du présent Pacte, par dérogation du préfet et conformément à l'article 1111-10 du code général des collectivités territoriales, les intercommunalités pourront contribuer, à parité du montant engagé par la commune, au financement des projets d'investissement de ces dernières sans que le taux-plancher de 20% de reste à charge pour la commune porteuse de projet ne s'applique.

ENJEU 6 – Accompagner les EPCI pour amplifier le programme Territoire d'industrie

Le programme « Territoire d'industrie » s'articule autour de 4 axes clés pour favoriser la réindustrialisation des territoires : emploi/compétences, innovation, transition écologique, foncier/attractivité. Les trois communautés de communes de l'Avesnois ont intégré le programme fin 2023, rejoignant la démarche déjà initiée avec la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre depuis 2019 et la Thiérache .

Au-delà de supporter l'implantation de nouvelles industries, l'objectif pour la SAT est d'accompagner davantage celles déjà installées sur le territoire, en apportant de l'ingénierie de projet renforcée aux intercommunalités et aux entreprises pour pérenniser le tissu existant.



Semaine « Réussis sans attendre » à Maubeuge - © D. Lampla

Axe 2 : Transfrontalier

Il s'agit de développer un cadre commun des actions transfrontalières du Pacte SAT 3 en identifiant les verrous, les problématiques et les points de blocage en vue de les lever.

ENJEU 1 – Prendre appui sur les pratiques et documents cadre

Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques existantes, de s'appuyer sur celles-ci pour capitaliser et les diffuser.

Parmi les initiatives à valoriser peuvent être citées l'Assemblée transfrontalière Sambre-Avesnois-Sud-Hainaut, de même que les actions du territoire axonais menées de longue date.

ENJEU 2 – Coordonner l'action transfrontalière en mutualisant les efforts

L'objectif est de mettre en place une veille d'information et un suivi des différents projets et instances en cours en s'appuyant sur les outils existants (Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), programmes Interreg, notamment France-Wallonie-Vlaanderen...), mais aussi de faciliter la rencontre entre élus français et belges autour de micro-projets afin de tester la simplification des démarches administratives.

Il s'agira également de porter quelques initiatives emblématiques destinées à renforcer la coopération franco-belge sur des thèmes aussi prioritaires que la santé, les mobilités ou l'attractivité du territoire :

- **Santé :**
 - faire mieux connaître les zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) afin d'en renforcer l'usage par les habitants du territoire ;
 - conforter les coopérations inter-établissements hospitaliers entre Charleroi-Chimay, Valenciennes, Fourmies et Hirson pour le maintien d'une offre de proximité en périnatalité. Ce projet est devenu prioritaire après la fermeture définitive de la maternité de Chimay en Belgique. L'Agence régionale de santé (ARS) sera cheffe de file dans le cadre de l'appel à projet du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.
- **Mobilités :**
 - développer un plan de la mobilité transfrontalière ;
 - créer un comité de pilotage SNCF-SNCB associant les autorités de transport de Wallonie, l'État (France) et les collectivités territoriales pour une concertation sur des liaisons ferroviaires transfrontalières ;
 - assurer une cohérence dans la programmation des investissements en cours sur les projets de la RN2 (France) et de la RN54 (Belgique).
- **Culture/tourisme :**
 - concevoir une saison touristique partagée du Hainaut français et belge ; travailler à en faire une destination touristique reconnue.

Axe 3 : Communication / Capitalisation

ENJEU 1 – Savoir et connaître : état des lieux

Pour pouvoir communiquer efficacement sur les réalisations du Pacte SAT, écrire un nouveau récit pour le territoire, valoriser des démarches ou projets innovants, mettre en valeur les réussites et atouts des collectivités, il est indispensable de connaître les projets et de mener un travail de recensement et de cartographie.

ENJEU 2 – Mettre en récit le territoire

L'objectif est de faire en sorte que les habitants connaissent mieux et s'approprient leur territoire ; il s'agit également d'investir à la fois la presse quotidienne régionale mais aussi les événements locaux : inauguration, journées de l'ingénierie, journée des acteurs culturels, journées du patrimoine, fêtes locales... pour communiquer largement et rendre les habitants fiers.

ENJEU 3 – Communiquer sur les réalisations du Pacte SAT 3

Il s'agit de mettre en valeur les projets et initiatives, en s'appuyant également sur les supports de communication existants en particulier les supports au plus proche des habitants (newsletters, journaux municipaux, sites internet).

Il s'agit également de faire en sorte que les supports de communication sur les réalisations du Pacte SAT 3 (panneaux, bâches de chantier...) revêtent systématiquement le logo du Pacte et mentionnent l'engagement des financeurs et que les décisions ou arrêtés d'attribution de financement utilisent invariablement ce même logo.



Maison Nord Santé de Glageon © C. Arnould

Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation

Gouvernance

Les instances de gouvernance du PACTE SAT 3 s'inscrivent dans la continuité de celles mises en place sur les deux précédents contrats, à savoir :

- un Comité de pilotage (COFIL) composé des signataires du Pacte et qui se réunit a minima une fois par an pour faire le point sur les orientations et la mise en œuvre du Pacte SAT 3 ;
- un Comité d'animation qui traduit les impulsions issues du Comité de pilotage : partager les informations et proposer des actions communes (niveaux DGS des signataires) ;
- un Secrétariat commun composé de référents du SGAR, de la Région, des deux Départements, des deux sous-préfectures ainsi que de l'ARS : il suit et prépare les réunions du COFIL ;
- un groupe de travail partenarial composé des techniciens des institutions constituant le secrétariat commun : il assure le suivi opérationnel du Pacte SAT 3.

Ces instances seront renforcées par des comités incluant les EPCI et communes signataires.

Évaluation

Afin d'observer les changements - pour les acteurs socio-économiques et pour les habitants - induits sur le territoire suite à la mise en œuvre des trois Pactes, les partenaires du Pacte SAT 3 décident de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation.

Les critères d'évaluation devront permettre d'avoir une approche rétrospective pour comprendre les changements induits, mais aussi prospective.

Une instance d'évaluation avec les partenaires du Pacte sera mise en place. Elle suivra les travaux et tiendra le secrétariat commun informé de leur évolution. Elle rendra compte des conclusions et des recommandations proposées par l'évaluateur.

L'évaluation sera externalisée et devra être finalisée et restituée, au plus tard, pour la dernière année du Pacte SAT 3.

La contribution du Pacte SAT aux objectifs nationaux de la planification écologique sera prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle de la COP régionale.

Acte d'engagement

Les collectivités territoriales ainsi que les partenaires signataires suivants prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État et de ses partenaires.

Les collectivités territoriales s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement. Elles s'engagent également à poursuivre le portage commun et à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

Les autres partenaires signataires s'engagent de leur côté à contribuer à la réalisation des mêmes objectifs au regard de leurs objets sociaux ou de leurs compétences.

En présence de **Francois REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

- ▶ Le préfet de la région Hauts-de-France
Bertrand GAUME
- ▶ La préfète de l'Aisne
Fanny ANOR
- ▶ Le président de la Région Hauts-de-France
président du conseil d'administration
de l'établissement public foncier Hauts-de-France
Xavier BERTRAND
- ▶ Le président du Département du Nord
Christian POIRET
- ▶ Le président du Département de l'Aisne
Nicolas FRICOTEAUX
- ▶ Le président de la communauté d'agglomération
Maubeuge-Val de Sambre
maire d'Aulnoye-Aymeries
Bernard BAUDOUX
- ▶ Le président de la communauté de communes
du Pays de Mormal
président de l'office de tourisme de l'Avesnois
Jean-Pierre MAZINGUE
- ▶ Le président de la communauté
de communes Sud Avesnois
maire de Fourmies
Mickaël HIRAUX
- ▶ Le président de la communauté
de communes du Cœur de l'Avesnois
Nicolas DOSEN
- ▶ Le président de la communauté
de communes des Trois Rivières
maire d'Hirson
Jean-Jacques THOMAS
- ▶ Le président de la communauté
de communes de Thiérache Sambre et Oise
maire de Guise
Hugues COCHET
- ▶ Le président de la communauté
de communes de la Thiérache du Centre
président du syndicat mixte du Pays de Thiérache
président de l'office de tourisme
du Pays de Thiérache
Olivier CAMBRAYE

- ▶ Le président de la communauté de communes des Portes de la Thiérache
maire de Montcornet
Thomas HENNEQUIN

- ▶ Le maire de Maubeuge
Arnaud DECAGNY

- ▶ Le maire d'Hautmont
Stéphane WILMOTTE

- ▶ La maire de Le Quesnoy
Marie-Sophie LESNE

- ▶ Le maire d'Avesnes-sur-Helpe
Sébastien SEGUIN

- ▶ Le maire de Jeumont
Pascal ORI

- ▶ Le maire de Vervins
Jean-Marc PRINCE

- ▶ Le maire de Rozoy-sur-Serre
José FLUCHER

- ▶ La maire de Nouvion-en-Thiérache
Roselyne CAIL

- ▶ Le maire de Saint-Michel-en-Thiérache
Thierry VERDAVAINE

- ▶ Le maire de La Capelle
Johann WERY

- ▶ Le directeur de l'agence régionale de santé Hauts-de-France
Hugo GILARDI

- ▶ La rectrice de région académique Hauts-de-France
Sophie BEJEAN

- ▶ Le recteur de l'académie d'Amiens
Pierre MOYA

- ▶ Le directeur régional de la banque des territoires
Olivier CAMAU

- ▶ La directrice générale de voies navigables de France
Cécile AVEZARD

- ▶ Le directeur régional TER Hauts-de-France
Jérôme BODEL

- ▶ La directrice territoriale SNCF Réseaux Hauts-de-France
Marie-Céline MASSON

- ▶ Le vice-président de l'union régionale pour l'habitat Hauts-de-France
Jean-Pierre CHOEL

- ▶ La présidente de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
Peggy ROBERT

- ▶ La directrice de la caisse d'allocations familiales du Nord
Audrey MATHON-DEBETENCOURT

- ▶ La directrice de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne
Anne UPRAVAN

- ▶ Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut
Stéphane TROMPAT
- ▶ Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne
Philippe LAGUITTON
- ▶ Le délégué régional de La Poste
Georges DE WAZIERES
- ▶ La présidente des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais
Monique DENOYELLE
- ▶ Le président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois
Benoît WASCAT
- ▶ Le président du syndicat mixte Sambre Mobilités
Benoît COURTIN
- ▶ Le directeur général de l'office de tourisme de l'Avesnois
Jonathan RANSART
- ▶ La vice-présidente Sambre-Avesnois de la chambre de commerce et d'industrie Grand Hainaut
Hélène CATTELOT
- ▶ Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Nord
Philippe GUILBERT
- ▶ Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aisne
José FAUCHEUX

Article 6 – Durée du Pacte :

Le présent pacte est conclu pour une durée de 5 ans (2025-2029).

Fait à, le

En exemplaires originaux.

pacte-sat-trois@hauts-de-france.gouv.fr

